

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du huit septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le huit septembre deux mil vingt-trois.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Jean Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN.

Absents : Marie Gaëtane DANION donne pouvoir à Albertina MEIRE, Laurence DATH donne pouvoir à Fernand CLAISSE, Éric LAURENT donne pouvoir à Philippe MATTON, Frédéric BERNABLE donne pouvoir à Laëtitia RENSKI, Franck DENISE donne pouvoir à Olivier FRANCKE.

Absent non excusé : --

Soit : 18 présents et 5 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2023-09-14/09 Approbation du projet de parc d'activités pour les jeunes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de dynamisation des services publics à destination des jeunes est l'un des axes fort du programme communal.

Monsieur le Maire rappelle également que ce projet a été annoncé lors de la cérémonie des vœux de 2022 et celle de 2023 mais que la crise sanitaire a retardé les possibilités de mise en œuvre.

Monsieur le Maire rappelle enfin que les crédits budgétaires qui prévoient et autorisent ce projet ont été votés à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 13 avril 2023.

Consécutivement à ces temps de préparation et après avoir lancé une consultation publique étant donné les montants alloués, Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention régionale pour le co-financement du city stade et du skate-park pour compléter la subvention départementale déjà obtenue.

Bien qu'il dispose d'une délégation de pouvoir du Conseil Municipal l'autorisant à solliciter toute subvention quel que soit leur montant (délibération n°2 du 30 septembre 2020), le service financeur de la région souhaite qu'une délibération propre au projet soit prise en conseil et jointe à la demande.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir :

- Approuver le projet à nouveau ;
- Entériner la demande de subvention à la région Hauts-de-France pour le skate park et le city stade ;
- L'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier de subvention ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les dispositions de la présente délibération.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 18/09/2023,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

